

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260601-2026_008_BC_8-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 1 juin 2026

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE UN JUIN** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2026_008_BC_8
Programme FEDER ITI Urbain:
Projet de création d'un espace public
au niveau du secteur des Hibiscus
dans la commune de Le Port

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
26 mai 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
08/06/2026

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Eric RENE procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Karim JUHOOR procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Gabriel AUBERT - Mme Huguette BELLO procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1 JUIN 2026

AFFAIRE N°2026 008 BC 8 : PROGRAMME FEDER ITI URBAIN: PROJET DE CRÉATION D'UN ESPACE PUBLIC AU NIVEAU DU SECTEUR DES HIBISCUS DANS LA COMMUNE DE LE PORT

Le Président de séance expose :

Contexte :

L'opération intitulée « création d'un espace public dans le quartier des Hibiscus » s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute, sur la commune du Port. Ce secteur est caractérisé par une forte concentration de logements sociaux, des équipements publics de proximité et des espaces extérieurs faiblement reliés entre eux.

Le projet répond également aux orientations du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, au titre de la fiche-action 5.1.2 « Projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux ».

Dans ce contexte, la Ville de Le Port, via la SPL Grand Ouest concessionnaire de l'opération, porte un projet visant à créer un véritable espace public structurant, au service des mobilités douces, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

1) Objectifs du projet

L'opération vise à :

- Créer un espace public confortable, sécurisé et accessible, notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Développer des espaces végétalisés et ombragés pour améliorer le confort climatique et l'attractivité du site ;
- Mettre en place un éclairage public permettant un usage de jour comme de nuit ;
- Favoriser les déplacements piétons et les mobilités actives entre les secteurs d'habitat et les équipements publics ;
- Renforcer le lien social et les usages collectifs à l'échelle du quartier.

2) Description de l'opération

Le projet consiste en l'aménagement d'un nouvel espace public reliant l'avenue du 19 mars 1946 au nord et la rue Christian Sinope au sud, le long de la résidence Hibiscus.

Cet espace traverse aujourd'hui :

- le parking de la résidence Hibiscus (propriété SHLMR),

- une aire de jeux,
- des espaces extérieurs peu structurés et peu attractifs.

À terme, ces terrains privés seront intégrés au domaine communal, afin de constituer un véritable espace public.

Les travaux envisagés comprennent notamment :

- des aménagements paysagers et d'espaces verts,
- la création de cheminements piétons,
- des travaux de VRD (réseaux, reprises de branchements),
- l'installation d'un éclairage public.

L'opération est conduite en coordination avec les travaux de réhabilitation de la résidence Hibiscus, afin d'assurer la cohérence urbaine et fonctionnelle de l'ensemble.

o La localisation



Le projet est situé sur la commune du Port dans le quartier Hibiscus.

Le périmètre d'intervention se trouve :

- *entre la rue Christian Sinope (au sud),*
- *et l'avenue du 19 mars 1946 (au nord),*
- *le long de la résidence Hibiscus.*

Ce nouvel espace permettra de créer une continuité piétonne entre les secteurs d'habitat, les équipements sportifs, la future école Ariste Bolon et l'avenue du 19 mars 1946.

- **Planning prévisionnel :**

	Début (mois-année)	Fin(mois-année)
Etudes et travaux	Septembre 2025	Février 2026

- **Plan de financement :**

Sources de financement	Montant HT €	%
UE - FEDER	228 582,99	80%
Maître d'ouvrage	57 145,74	20%
Coût total éligible HT	285 728,73	100%

Le montant total de l'opération s'élève à 285 728,73 € HT et il est attendu une subvention FEDER maximale de 228 582,99 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du projet de création d'un espace public au niveau du secteur des Hibiscus, dans la commune de Le Port et de l'avis favorable (joint au présent rapport) qui sera transmis au Comité territorial ;



AUTORISER le Président ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

ANNEXE IV – CONTRAT TERRITORIAL ITI

AVIS DE L'ENTITE TERRITORIALE

 <p>Financé par l'Union européenne</p>	<p>POE FEDER FSE+ REUNION 2021-2027</p> <p>Avis du Territoire de l'Ouest</p> <p>Entité Territoriale</p>	
<p>Intitulé projet</p>	<p>Aménagement d'un espace public - secteur Hibiscus</p>	
<p>Porteur de projet</p>	<p>La SPL Grand Ouest (<i>agissant comme concessionnaire de la Ville de Le Port</i>)</p>	
<p>N° SYNERGIE</p>	<p>REU013633</p>	
<p>Action n° 5.1.2</p>	<p>Projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux</p>	
<p>Ref. Doc</p>	<p>DSGC-Annexe44-Trame-IPublic-ITI-AvisEPCI-v0a.odt</p>	

SYNTHÈSE DE L'OPÉRATION :

• **Objectif(s) :**

Le projet vise à créer un espace public qualitatif, confortable et accessible, destiné à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier des Hibiscus et à renforcer le lien social.

Les objectifs principaux sont de :

- créer un espace public accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- aménager des espaces végétalisés et ombragés pour les piétons,
- assurer un éclairage permettant un usage de jour comme de nuit,
- favoriser les déplacements doux (piétons et cycles) et les échanges entre habitants.

Ce nouvel espace public a également pour vocation de faciliter l'accès aux équipements du quartier, notamment au terrain sportif, et d'ouvrir la rue Christian Sinope, actuellement en impasse, en créant une liaison piétonne fonctionnelle et sécurisée.

- Description :

L'opération consiste en l'aménagement d'un espace public reliant l'avenue du 19 mars 1946 au nord et la rue Christian Sinope au sud, le long de la résidence Hibiscus.

Ce nouvel espace traversera notamment le parking de la résidence Hibiscus, longera une aire de jeux et ouvrira la résidence vers l'avenue du 19 mars 1946. Il s'inscrit dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute et accompagne les travaux de résidentialisation et de réhabilitation des espaces extérieurs de la résidence Hibiscus.

Les travaux prévus comprennent :

- l'aménagement d'espaces verts,
- la création de cheminements piétons,
- l'installation d'un éclairage public,
- des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), incluant la reprise de branchements et de réseaux secs.

L'objectif est de créer un espace public arboré, sécurisé et agréable, favorisant les continuités piétonnes entre les zones d'habitat, les équipements publics du sud du quartier, l'avenue du 19 mars 1946, la rue Spencer et la future école Ariste Bolon.

○ *Localisation*

Le projet est situé sur la commune de Le Port, dans le secteur Hibiscus. Le périmètre d'intervention se trouve sur l'actuelle parcelle de la résidence Hibiscus, entre :

- la rue Christian Sinope au sud,
- et l'avenue du 19 mars 1946 au nord.

La zone de travaux est en grande partie située sur des terrains appartenant à la SHLMR, destinés à être intégrés au

patrimoine communal. L'aménagement longe la résidence Hibiscus et s'inscrit dans un secteur en renouvellement urbain, au cœur d'un quartier d'habitats collectifs.



• **Calendrier prévisionnel de réalisation des études et / ou des travaux :**

Etudes et travaux	Début (mois – année)	Fin (mois - année)
	Septembre 2025	Février 2026

Le projet répond-il aux objectifs du PO (priorités, objectifs stratégiques et objectifs spécifiques)	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
<p>Expliquer la pertinence du projet par rapport aux objectifs spécifiques :</p> <p>Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'Union européenne pour la période 2021-2027, en répondant à la volonté de soutenir des actions de développement local portées par les acteurs du territoire.</p> <p>Il s'inscrit plus particulièrement dans la priorité 6 – « Accompagner la mise en œuvre des projets de territoire intégrés, urbains et ruraux » – en cohérence avec l'objectif stratégique 5, qui vise à rapprocher l'Europe de ses citoyens en favorisant un développement durable et intégré de l'ensemble des territoires ainsi que les initiatives locales.</p> <p>Par ailleurs, l'aménagement d'un espace public relève de l'objectif spécifique 5.1, qui encourage le développement intégré des zones urbaines. Ce projet traduit ainsi la volonté de la commune d'aménager des espaces publics adaptés aux besoins de la population, tout en contribuant à la valorisation et à l'attractivité du quartier.</p>				
Le projet est-il conforme à la stratégie territoriale définie par l'Entité Territoriale ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	
<p>Expliquer en quoi le projet déposé répond à la stratégie validée pour le territoire :</p> <p>Le Territoire de l'Ouest a choisi de mobiliser l'Investissement Territorial Intégré urbain sur quatre axes prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Valoriser une mobilité durable et active entre les pôles urbains - Axe 2 : Créer et moderniser des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire - Axe 3 : Renforcer la résilience du territoire et ménager la ressource en eau - Axe 4 : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux <p>L'aménagement d'un espace public situé dans le secteur des Hibiscus s'inscrit dans l'axe 4 de la stratégie du Territoire de l'Ouest et notamment l'orientation 1 « Améliorer le cadre de vie, valoriser le paysage du front littoral et renforcer la cohésion sociale en harmonie avec l'environnement » qui prévoit de soutenir la création d'équipements publics.</p>				

LE DEMANDEUR

La SPL Grand Ouest (SPL GO) est une société publique locale dédiée à l'ingénierie et à la conduite de projets d'aménagement au service des collectivités du Territoire de l'Ouest. Créée pour accompagner les communes et l'intercommunalité dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, elle intervient principalement dans les domaines de l'urbanisme opérationnel, du renouvellement urbain, des infrastructures et de l'aménagement des espaces publics.

Dotée d'une équipe pluridisciplinaire associant compétences techniques, juridiques, financières et opérationnelles, la SPL Grand Ouest assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et la conduite de projets, depuis les études préalables jusqu'à la livraison des équipements. Elle joue un rôle important dans la mise en œuvre de grands projets structurants du territoire tels que l'Ecocité.

La SPL Grand Ouest dispose d'une bonne expérience en matière de suivi de chantiers, de pilotage financier et de coordination des acteurs institutionnels.

À ce titre, la SPL Grand Ouest constitue un opérateur fiable, reconnu et en capacité de porter des projets cofinancés par les fonds européens, dans le respect des exigences de qualité, de délais et de bonne gestion financière attendues par l'Autorité de gestion.

AVIS DE L'ENTITE TERRITORIALE :

L'établissement public que je représente émet l'avis suivant sur le projet présenté, en application des dispositions du POE FEDER FSE+ Réunion 2021-2027 applicables aux ITI :

N° critères de sélection <i>(Intitulé rappelé dans la fiche action)</i>	Analyse de l'Entité Territoriale
1- Le projet doit répondre à la stratégie urbaine du territoire.	Le projet s'inscrit dans le périmètre de l'opération de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon / SIDR Haute. Il consiste en la réhabilitation des espaces extérieurs de la résidence Hibiscus, et vise à mieux relier les secteurs d'habitats aux équipements publics et aux espaces de mobilité douce. Il répond ainsi à une logique de requalification urbaine, d'amélioration du cadre de vie et de structuration des espaces publics du quartier. Le projet est en cohérence avec la stratégie urbaine du Territoire de l'Ouest (axe 4 : Promouvoir un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux).
2- Le projet proposé doit soutenir des aménagements vecteurs de lien sociaux.	Le nouvel espace public est conçu comme un lieu favorisant les échanges et les rencontres grâce à un aménagement qualitatif, arboré et ouvert. Il permettra aux habitants de se déplacer, de se rencontrer et de fréquenter les équipements du quartier, contribuant ainsi directement au renforcement du lien social.



3- La maturité des projets aura une importance majeure.	Un calendrier précis est défini (du 15 septembre au 27 février 2026). Les marchés publics d'études et de travaux sont déjà contractualisés.
4- Les projets apportant un nouveau service de proximité seront favorisés	L'aménagement crée un nouvel espace public structurant, reliant deux axes majeurs du quartier (rue Christian Sinope et avenue du 19 mars 1946) et facilitant l'accès aux équipements sportifs, à la future école Ariste Bolon et aux espaces résidentiels. Il offre aux habitants un nouvel espace de déplacement, de rencontre et de loisirs.
5- Les projets à destination de toute la population, sans distinction, seront favorisés.	L'espace public est conçu pour être utilisé par l'ensemble des habitants du quartier, piétons et cyclistes, sans restriction d'âge ou de profil. Il s'agit d'un espace ouvert, accessible et destiné à un usage quotidien par tous les publics du quartier.
6- Les projets intégrant une dimension favorisant la prise en compte des publics vulnérables (hors aménagements d'accessibilité obligatoires) seront favorisés.	Le chantier intègre un important volet social qui se traduit par l'intégration de clauses d'insertion pour le lot VRD et par le recours à un marché réservé à une structure de l'insertion par l'activité économique pour le lot paysager. Ces dispositions favorisent l'accès à l'emploi pour des publics en difficulté, au-delà des seuls aménagements physiques.
7- Les projets comportant une dimension environnementale (économie d'énergie, matériaux durables, bioclimatiques etc.) seront favorisés.	Le projet comprend une dimension environnementale déclinée à travers : - la création d'espaces végétalisés et ombragés, - un aménagement paysager, - l'intégration d'un éclairage public, - la prise en compte de critères de performance environnementale dans les marchés, - l'insertion de clauses de protection de l'environnement dans le CCAP.

1. Opportunité technique et économique du projet au regard de l'atteinte des objectifs fixés au titre de la fiche action (préciser si inscription dans une stratégie générale de développement – stratégie territoriale)

L'aménagement prévu au niveau du secteur Hibiscus, situé dans la commune de Le Port, s'inscrit dans la stratégie territoriale intégrée de développement urbain définie à l'échelle du Territoire de l'Ouest.

Il constitue un aménagement structurant, en cohérence avec l'objectif spécifique de la fiche action 5.1.2, qui vise à encourager les aménagements vecteurs de liens sociaux.

Ce projet contribue directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier des Hibiscus.

2. Opportunité financière du projet (caractère raisonnable des coûts proposés, caractère plausible du plan de financement, ...)

Ce projet fait l'objet d'une demande de cofinancement au titre du FEDER, dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027, et plus précisément de la fiche-action

5.1.2 « Projets de développement en milieu urbain visant à soutenir les aménagements vecteurs de liens sociaux».

Il s'inscrit dans les objectifs du Programme Européen 2021-2027, ainsi que dans la stratégie territoriale intégrée de développement urbain du Territoire de l'Ouest.

Le montant total de l'opération s'élève à 285 728,73 € HT et il est attendu une subvention FEDER maximale de 57 145,74 €.

Plan de financement prévisionnel :

Sources de financement	Montant HT €	%
UE - FEDER	228 582,99	80%
Maître d'ouvrage	57 145,74	20%
Coût total éligible HT	285 728,73	100%

Avis de l'Entité territoriale :

Lors du Bureau Communautaire du, un avis favorable a été émis par le Territoire de l'Ouest (Entité territoriale) pour ce projet intitulé : «Aménagement d'un espace public - secteur Hibiscus ».

Fait à Le Port, le

Le Président du Territoire de l'Ouest

Emmanuel SERAPHIN

Nota 1 : par ailleurs, il est à noter que le service instructeur FEDER (de l'Autorité de gestion) appréciera la fiabilité du demandeur au sens du règlement cadre (art. 73) conformément à ses missions.